

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 janvier 2012 à 19h10 et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard et Léo-Paul Thibault, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum. Était absent Rémy Beaulieu.

Avant l'ouverture de la séance, le directeur général mentionne que l'avis de convocation à la présente séance a été signifié dans les délais tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 19h10 par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

**12-01-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse.

**ADOPTÉ**

**3. Avis de motion pour adoption d'un règlement d'emprunt pour les frais de financement en 2012**

M. Louis-Georges Simard donne un avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance subséquente, d'un nouveau règlement d'emprunt afin de payer les frais de financement des emprunts à renouveler en 2012.

**4. Période de questions**

Jeannine Bastille demande des explications. Louis-Georges Simard explique qu'il y a plusieurs emprunts qui viennent à échéance en 2012 et qu'il faut renouveler ces emprunts. Lorsque des emprunts sont renouvelés, il y a toujours une possibilité que des frais de financement équivalent à 2% du montant emprunté soit exigibles de la part des institutions financières. Étant donné que ces frais de financement pourraient s'élever jusqu'à un maximum de 131,304\$, il est nécessaire de faire un emprunt.

**5. Levée de l'assemblée**

**12-01-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h15.

**ADOPTÉ**

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Élisabeth Hudon, mairesse

---

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier